



Compte-rendu de la réunion du Jeudi 10 mai 2012

Lettre de convocation du 3 mai 2012

Président du Conseil : Monsieur Gilbert DARTOIS

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 mai 2012 à 19h00, dans la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert DARTOIS, Maire.

Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des membres avant d'ouvrir la séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre AVERLAND, André BOUCHIND'HOMME, Gilbert DARTOIS, Vincent DELION, Philippe DUBAR, Bernard MAILLY, Daniel MIVELLE, Hubert SEINGIER, Jacques THELLIER et Jacques THERET.

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Marie-Françoise BRACQUART, Françoise DETOURNE, Bernadette LECLERCQ et Christian LHOMME

INTERVENANTS : MM. Olivier LEVEL (I.R.H Ingénieur Conseil) et Patricia LEFEVRE (Agence de l'Eau Artois Picardie)

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gilles LEFEVRE, Secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR :

~ PROJET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNE

► **Projet d'assainissement collectif de la commune**

De manière préalable aux prochaines mesures à entreprendre pour mener à bien le dossier en cours, il est jugé opportun de rappeler, de façon sommaire, les différentes phases administratives et techniques déjà mise en œuvre, à savoir :

- choix d'un cabinet d'études (IRH) en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place de l'assainissement collectif
- réalisation de relevés topographiques (LAPOUILLE Géomètre expert) de l'ensemble de la commune de manière à valider divers scénari sur la location des futurs réseaux d'assainissement, et sur la localisation d'une parcelle destinée à recevoir la future unité de traitement des eaux usées (station d'épuration)
- présentation de l'estimation du coût global de l'opération
- validation d'une solution pour la détermination des coûts d'investissement pour la commune (estimation du futur prix de l'eau)
- présentation du projet à l'Agence de l'Eau Artois Picardie en sa qualité de principal organisme financeur pour le futur phasage (nombre de tranches de travaux)
- tractations pour l'acquisition d'une parcelle destinée à recevoir la future unité de traitement des eaux usées (à proximité du cimetière communal, rue de Béthencourt)
- réalisation de sondages géotechniques en vue de l'infiltration des eaux traitées sur la future parcelle incriminée, en raison de l'absence de cours d'eau à proximité immédiate du territoire de la commune.

Il est dès lors important de connaître les prochaines actions à entreprendre à court ou moyen terme, lesquelles peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

- Choix d'un bureau d'études pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre liée à la mise en place de l'assainissement collectif. Ce bureau d'études aura pour mission de valider le trajet du réseau projeté, de vérifier sa faisabilité technique, de dimensionner et implanter la future unité de traitement des eaux usées (type de traitement, schéma d'implantation, dimensionnement etc ...), d'évaluer précisément les coûts d'investissement et d'exploitation de

la mise en place de l'assainissement (réseaux et station d'épuration), de réaliser les enquêtes de rues pour implanter les boîtes de branchement des particuliers, d'obtenir les autorisations administratives, d'instruire les dossiers de demande de subvention

- Etudes d'avant projet et de projet par ce même bureau d'études : remise du projet prévue pour septembre 2012
- Présentation du projet aux habitants de la commune par une réunion publique d'information
- Réalisation des études géotechniques sur le trajet des réseaux d'assainissement, et également pour connaître le type de fondations à mettre en œuvre pour la station d'épuration
- Réalisation du dossier dit de la loi sur l'Eau
- Présentation du projet à l'Agence de l'Eau Artois Picardie aux fins d'éventuelles modifications
- Demande de subvention (Etat et Conseil Général) dès l'accord définitif de l'Agence de l'Eau

De manière générale, il est important de retenir que l'Agence de l'Eau amorce un nouveau programme de 6 ans (voire davantage) à compter de la présente année civile, et que les modalités du dit programme à venir ne sont pour l'heure pas connues.

Néanmoins, ce sont fort logiquement les dossiers les plus avancés qui auront le maximum de chances de pouvoir être retenus rapidement.

La commune de TINCQUES n'étant pas prioritaire (par la présence de zones inondables ou de cours d'eau par exemple), Madame Patricia LEFEVRE dit ne pas savoir, au jour de la réunion, quand l'Agence de l'Eau pourra aider la commune dans son projet, ni à quel taux (les aides sont annoncées à la baisse)

Les priorités fixées par les directives de la Loi Cadre Européenne sur l'Eau fixent trois objectifs prioritaires : 2015, 2021 et 2027.

La commune de TINCQUES est classée en objectif 2027 non atteint. Le seul critère bénéfique qui pourrait être retenu est la présence, en amont, de la Scarpe.

Enfin, à court terme, il y aurait lieu de :

- Procéder au choix du bureau d'études de manière à pouvoir commencer à négocier le dossier avec la Police de l'Eau (Monsieur ROBBEN) : voir l'hypothèse de pouvoir rejeter les eaux usées dans le fossé existant, longeant la voie S.N.C.F, en restant néanmoins conscients de la mauvaise perméabilité du terrain.
- Prendre attache avec les services de la S.N.C.F, de Réseau Ferré Français et de Nexity (Monsieur CABARET) pour solliciter les autorisations de fonçage sous la voie ferrée (retour dossier estimé à 18 mois environ)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00